

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2025**  
**COMMUNE DE GUMERY**

La réunion a débuté le 9 janvier 2025 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur BERGNER Philippe.

**Membres présents :**

Monsieur BERGNER Philippe - Le Maire  
Madame FLORENTIN Marie  
Madame GOUEBAULT Murielle  
Madame HORSIN Valérie  
Monsieur JOSSELIN Claude  
Monsieur MONGERAND Emmanuel  
Madame PLEAU Nadine  
Monsieur VANDIERENDONCK Pierre

**Membres absents représentés :**

Monsieur BISIG Arnaud Pouvoir donné à Mme PLEAU Nadine  
Monsieur BOUDIGNAT Michel Pouvoir donné à M BERGNER Philippe - Le Maire

Secrétaire de séance : Madame PLEAU Nadine

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.
- Modification du temps de travail d'un adjoint technique.
- Département de l'Aube : création d'un Syndicat mixte ouvert Aube Numérique.
- SDDEA : demande d'avis "modifications statutaires". Application de l'article 37 des statuts.
- Questions diverses.

---

**012025 -Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 24 octobre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Claude JOSSELIN.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal valident ou en demandent la modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, valide le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024, en l'état.

**10 voix pour**

**-Modification du temps de travail d'un adjoint technique.**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que ce sujet sera traité à la prochaine réunion de conseil.

**022025 - -Département de l'Aube : création d'un Syndicat mixte ouvert Aube Numérique.**

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités auboises tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube propose la création d'un syndicat numérique, dénommé Syndicat Aube Numérique.

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert à la carte permettrait de favoriser la transformation numérique du territoire auboisi et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FITH1) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

D'une part, ce syndicat proposerait à ses membres la connexion de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection au travers d'un réseau dédié, le stockage en temps réel des flux vidéo captés et leur mise à disposition immédiate auprès de la police, de la gendarmerie nationale et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

D'autre part, le déploiement d'un réseau d'objets connectés permettra de disposer de données fiables et lisibles pour piloter la transition numérique et la gestion des équipements des collectivités (capteurs de température ou de CO2 d'une salle de classe, salle des fêtes, salle de la mairie pouvant alerter d'une anomalie, compteur d'eau intelligent permettant au citoyen de connaître sa consommation et de l'alerter d'une éventuelle fuite d'eau, capteur pour piloter l'éclairage public, capteur pour le taux de remplissage de bennes, indicateurs de passage de véhicules, ...).

Cette nouvelle entité pourrait en outre apporter conseils et appuis sur des sujets majeurs, notamment ceux liés à la cyber sécurité.

La création de ce syndicat est prévue pour le premier trimestre 2025 et devra être précédée d'une approbation expresse des statuts par le Conseil municipal de chaque membre.

Cette création se formalisera ensuite par un arrêté préfectoral rendu après avis de la Commission départementale de la coopération intercommunale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 57111-1 et suivants;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 132-14 ;

Considérant le projet de création d'un syndicat mixte ouvert à la carte dénommé Aube Numérique porté par le Département de l'Aube,

Considérant que la volonté de la Commune d'adhérer à ce syndicat pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure *(et/ou)* le déploiement d'un réseau d'objets connectés,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

**D'APPROUVER** la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique

**D'APPROUVER** le principe d'adhésion à ce futur syndicat Aube Numérique pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L 132-14 du Code de sécurité intérieure et/ou du déploiement d'un réseau d'objets connectés

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.

**10 voix pour**

**032025 - -SDDEA : demande d'avis "modifications statutaires". Application de l'article 37 des statuts.**

Vu le Syndicat mixte ouvert de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 mars 2016 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur ;  
Vu la délibération n° AG20241105-6 de l'Assemblée Générale du SDDEA du 5 novembre 2024 portant création du Territoire CHABLIS, CURE, SEREIN ET ARMANCON ;  
Vu la délibération n° AG20241105-7 de l'Assemblée Générale du SDDEA du 5 novembre 2024 portant modification des périmètres des Territoires OUEST et CENTRE par l'intégration de la Commune de Crésantignes au Territoire CENTRE.

Monsieur le Maire expose, à l'ensemble du conseil municipal :  
Lors de l'Assemblée Générale du SDDEA qui s'est tenue le 5 novembre 2024 au Centre de Congrès de l'Aube, les élus présents ont voté en faveur de deux évolutions :

- la création d'un nouveau Territoire appelé CHABLIS, CURE, SEREIN ET ARMANCON intégrant les collectivités transférantes de la communauté de communes de Chablis, Villages et Terroirs ainsi que la commune de Flogny-la-Chapelle.
- l'évolution des périmètres des Territoires CENTRE et OUEST par l'intégration de la commune de Crésantignes au Territoire CENTRE à la suite de la fusion COPE de CRESANTIGNES avec le COPE des VALLEES DE LA MOGNE, DE LA SEINE, DE LA BARSE.

Ces évolutions délibérées par l'Assemblée Générale donneront lieu à un arrêté interpréfectoral modifiant la liste et le nombre de Territoires (article 14.1 des statuts ainsi que l'annexe) après une consultation pour avis des membres du SDDEA.

Conformément à l'article 37 des statuts du SDDEA, les statuts : « au surplus, les présents statuts peuvent être modifiés par délibération de l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, suivi de l'adoption d'un arrêté préfectoral modifiant les présents statuts. A ce titre, les membres sont consultés pour avis simple et ceux-ci disposent d'un délai de trois mois pour donner leur avis. Cependant, l'avis du membre le plus peuplé, si celui-ci dépasse 25 % de la population pour la compétence 1 ou pour la compétence 2, est avis conforme ».

Par courrier en date du 21 novembre 2024, le SDDEA a sollicité l'organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications proposées.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de rendre un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA lors de sa séance du 5 novembre 2024 ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

-de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat dans le Département et au Président du SDDEA.

## 10 voix pour

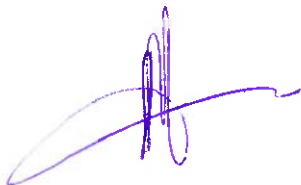
### Questions diverses.

Monsieur le Maire :

- rappelle le projet d'adressage qui est en cours d'étude. Une logique de numérotation est à rétablir pour environ 20 maisons. Une réunion d'informations sera programmée afin d'avertir les administrés concernés.
- fait part au conseil municipal des différents devis reçus par la société OMTP pour des travaux de voirie situés Rue de Limoron, Croisement Rue du Château /Grande Rue, Rue de Trainel, Rue d'Athis. Ces propositions seront étudiées pour la préparation du budget primitif 2025.
- précise l'organisation de la célébration de la galette des rois pour cette année. Il signale également que tous les colis de fin d'année ont été distribués mais qu'il reste encore des cartes cadeaux de Noël à retirer.
- explique qu'il conviendra d'acheter des panneaux de signalisation (vitesse limitée à 30 et passage piétons) mais également une tondeuse pour les employés communaux.
- rappelle que le projet éolien avance bien sur la commune.
- signale du changement de prestataire pour le ramassage des ordures ménagères

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h10.

Madame PLEAU Nadine  
Secrétaire de séance



Monsieur BERGNER Philippe,  
Maire

